

Mixité des Classes. Le Maire donne lecture de la lettre de la Présidente de l'Association des parents d'élèves de l'École primaire de Ludres, en date du 20 juillet 1954 approuvée le 2.8.54

Messieurs Meinoufle et Henry Pierre demande la preuve de la légalité de la constitution de l'Association des Parents d'élèves

Après discussion sur ce point, le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision favorable à la mixité, sous réserve du contrôle de la validité de l'association qui devra lui être confirmée par des documents officiels, et de l'agrément de l'Inspection Académique.

Sur demande du Maire, de Messieurs Meinoufle, Godefroy Jean, Lachaise, il est décidé de recourir au vote secret sur ce texte :

Ce vote a donné les résultats suivants :

Votants 10

abstention 1

Pour la mixité = 8 voix

Contre la mixité = 1 voix

Bulletin blanc = 1